



**AVIS DE PUBLICITE**

**ETUDE DE FAISABILITE CONSTRUCTION D'UN RESEAU  
DE CHALEUR ALIMENTE PAR UNE CHAUFFERIE  
BIOMASSE**

**OBJET :** La commune recherche un bureau d'études qui sera chargé de réaliser l'étude de faisabilité relative à un projet de construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse à Pont-Sainte-Maxence.

**CONDITIONS DE DELAI :**

Date limite de réception des offres :

**Lundi 6 Septembre 2010 à 17 H 00, dernier délai**

Délai minimum de validité des offres : 60 jours

**LIEU D'OBTENTION ET CONSULTATION DU DOSSIER – REMISE GRATUITE –  
RENSEIGNEMENTS :**

Les dossiers, gratuits, sont à retirer à l'adresse de retrait suivante :

Direction de l'Équipement et de l'Aménagement Urbain  
2 Quai DESCHAMPS  
B.P. 40159  
60721 PONT SAINTE MAXENCE CEDEX

Horaires d'ouverture : Direction de l'Équipement et de l'Aménagement Urbain  
Le lundi de 14h30 – 17h00 et du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

Les dossiers peuvent également être téléchargés sur le site Internet  
<http://www.pontsaintemaxence.fr>, onglet « La Mairie » puis « Voir Marchés publics ».

Pour tous renseignements :

→ Tél. : 03 44 72 50 19

**DOCUMENTS FOURNIS :**

- Présentation de l'étude de pré-faisabilité du 28/04/2010 réalisée par le cabinet CEDEN

**DOCUMENTS A RETOURNER :**

**avant le Lundi 6 Septembre 2010 à 17 H 00, dernier délai**

- Le présent document visé
- une description de la méthodologie envisagée pour la mission de diagnostic
- une proposition financière
- tout document relatif aux matériels utilisés ainsi que les qualifications et moyens de la ou des entreprises.

**CRITERES DE CLASSEMENT DES OFFRES :**

Le choix de l'entreprise retenue se fera selon les critères suivants :

- méthodologie : 40%
- prix : 40%
- durée de la mission : 20%

**COMMANDE ET EXECUTION :**

La commande sera notifiée par Ordre de Service ou bon de commande.

L'étude sera suivie et contrôlée par la Direction de l'Équipement et de l'Aménagement Urbain. Toute modification sera soumise à son approbation

**ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES :**

Les offres doivent être adressées par lettre, fax, email ou remises à la Direction de l'Équipement et de l'Aménagement Urbain contre récépissé à l'adresse suivante :

2 Quai DESCHAMPS  
B.P. 40159  
60721 PONT SAINTE MAXENCE CEDEX

En précisant sur l'enveloppe « Offre pour l' ETUDE DE FAISABILITE - CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR ALIMENTE PAR UNE CHAUFFERIE BIOMASSE. »

**DATE D’AFFICHAGE** : Lundi 23 août 2010

L'ENTREPRISE

LE